

*Communiqué de presse de l'ADTC - Se déplacer autrement*

**Enquête publique sur le projet d'élargissement à 2\*3 voies de l'A480 entre la bifurcation A48/A480/RN481 et l'échangeur du Rondeau ainsi que le projet d'aménagement du Rondeau**

- L'ADTC demande à la commission d'enquête de délivrer :**
- un avis défavorable pour le projet d'élargissement à 2\*3 voies de l'A480**
  - un avis favorable pour le projet d'aménagement de l'échangeur du Rondeau**

**Pour l'ADTC, les études de trafic sont anormalement optimistes**

L'ADTC a comparé les études de trafic à celles qui avaient été réalisées en 2009 dans le cadre du projet de rocade Nord et a identifié un trafic sur l'A480 supérieur de près de 36000 véhicules par jour dans les études de 2009 par rapport à celle présentée dans l'enquête publique en 2016, c'est dire une différence de 33 %. Cette absence de trafic induit dans l'étude présentée à l'enquête est particulièrement étonnante car contraire à ce qui est observé de manière universelle lorsqu'on augmente la capacité d'une voirie en zone urbaine.

*Compte-tenu de ce manque de cohérence des études de trafic, l'ADTC estime que l'augmentation de la capacité en passant à 2\*3 voies l'A480 induira inéluctablement une augmentation du trafic global, ce qui est en complète contradiction avec les objectifs de réduction de la part modale de la voiture et conduisant à une augmentation de la pollution.*

L'ADTC fait d'ailleurs remarquer qu'il est paradoxal qu'une agglomération comme Grenoble, qui doit lutter contre la pollution, se dirige vers une direction opposée en augmentant les capacités autoroutières au cœur même de l'agglomération.

**Pour l'ADTC, le « verrou nord » n'est pas crédible et ne remplirait pas son rôle de blocage du trafic d'échange et de transit.**

*Cette très courte section à 2 voies, située dans une zone de fluidité immédiatement en aval de la bifurcation, ne peut pas constituer un verrou. Elle ne peut donc prétendre limiter le trafic de transit ou d'échange. Au contraire, l'augmentation de capacité ne peut qu'engendrer une augmentation du trafic en favorisant l'afflux de véhicules dans le centre de la métropole et donc de la pollution.*

**Pour l'ADTC, le développement d'alternatives à l'élargissement de l'A480 permettrait de diminuer significativement la congestion sur l'A480.**

La justification du choix d'élargir l'A480 plutôt que de développer les solutions alternatives est expédiée en 2 pages (pages 404 et 405), dont une page consacrée aux schémas du réseau TAG et du réseau TER).

*L'ADTC a montré qu'il y a beaucoup de choses à faire pour réaliser un report modal de l'automobile vers le transport collectif et les modes actifs (poursuite de développement des lignes de tramways et TER, aménagements cyclables...) Le résumé en 2 pages des alternatives et des leurs effets montre que ces solutions alternatives n'ont pas fait l'objet d'études approfondies. Le dossier présenté ne permet pas donc de conclure sur l'intérêt du projet d'aménagement de l'A480.*

## **Quelques considérations sur le coût des travaux**

*L'ADTC s'interroge donc sur la pertinence d'investir près de 300 M€ pour un projet qui ne démontre pas son utilité. L'ADTC fait remarquer que pour une somme équivalente on pourrait créer une nouvelle ligne de tramway vers le Grésivaudan et un prolongement de la ligne E à Pont de Claix, cette dernière étant de nature à réduire le trafic de l'A480. Les difficultés à financer les transports publics et donc des solutions alternatives, et la facilité apparente mais trompeuse à financer les aménagements autoroutiers (augmentation des péages et de la durée de la concession AERA) ne doivent pas servir de prétexte à des aménagements routiers au détriment de la lutte contre la pollution.*

## **Aménagement du Rondeau**

*L'ADTC est favorable à l'aménagement du Rondeau qui permettra de diminuer les nuisances notamment sonores pour les riverains et permettra les échanges locaux notamment pour la ligne TAG C6 (Grenoble Presqu'île - Rive Gauche du Drac - Grand Place - St Martin d'Hères H. Wallon) même en cas de congestion de l'échangeur.*

## **En conclusion**

*Le dossier d'élargissement de l'A480 présenté à l'enquête publique présente des prévisions de trafic irréalistes et n'a pas vraiment étudié les alternatives (brièvement mentionnées en 2 pages seulement). Ce projet rajoute des capacités de circulation routière dans une agglomération déjà victime de la pollution et qui entend réduire la part des déplacements automobiles. Une augmentation de la capacité entraîne inévitablement une augmentation du trafic et donc de la pollution. Ce projet apparaît donc en contradiction avec les objectifs de la métropole et la tendance générale de limiter le trafic automobile dans toutes les agglomérations.*

*Pour l'ADTC, l'aménagement de l'échangeur du Rondeau présente par contre de nombreux avantages.*

*Au vu des différents éléments analysés, l'ADTC a demandé à la commission d'enquête d'émettre l'avis dissocié suivant :*

- ***Avis Favorable pour l'aménagement de l'échangeur du Rondeau.***
- ***Avis Défavorable pour l'élargissement de l'A480 à 2\*3 voies.***

Contact Presse :

- Emmanuel Colin de Verdière, Secrétaire de l'ADTC
- Nathalie Teppe, Présidente de l'ADTC

En annexe : contribution de l'ADTC à l'enquête publique